

# FISCALITÉ DU PATRIMOINE

## Barème 2017 sur l'impôt des revenus 2016

Barème pour une part Revenus de 2015	Taux
N'excédant pas 9 710 €	0
de 9 710 € à 26 818 €	14 %
de 26 818 € à 71 898 €	30 %
de 71 898 € à 152 260 €	41 %
au-delà de 152 260 €	45 %

## Fiscalité des revenus

Catégorie de revenus	Imposition	Taux de prélèvements sociaux
Revenus de capitaux mobiliers (dividendes distribués)	Barème progressif de l'IR Abattement proportionnel de 40 % PONL* de 21 %	15,5 % CSG déductible : 5,1 %
Plus-values professionnelles	16 %	15,5 %
Intérêts (obligations, bons du trésor, PEL, ...)	Barème progressif de l'IR PONL* de 24 %	15,5 % CSG déductible : 5,1 %

\* Prélèvement obligatoire non libératoire (acompte) l'année N et régularisation en N+1

## Fiscalité des plus-values sur les valeurs mobilières

Catégorie de revenus	Imposition au barème de l'impôt sur le revenu après application de l'abattement				Taux de prélèvements sociaux
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières et droits sociaux (art. 150-0A du CGI)	Droit commun		Régime incitatif (cessions intrafamiliales, PME - de 10 ans, Retraite, Jeunes entreprises innovantes)		15,5 % CSG déductible : 5,1 %
	Durée de détention	Abattement	Durée de détention	Abattement	
	< 2 ans	0 %	< 1 an	0 %	
	Entre 2 et 8 ans	50 %	Entre 1 et 4 ans	50 %	
	> 8 ans	65 %	Entre 4 et 8 ans	65 %	
			> 8 ans	85 % (+ abattement de 500 000 € lorsque départ à la retraite)	

## Plus-values immobilières

Durée de détention	Application du taux forfaitaire de 19 % après application de l'abattement suivant	Abattement social
de 0 à 5 ans	0 %	
de 6 à 21 ans	6 % / an	1,65 % / an
la 22 <sup>e</sup> année	4 %	1,6 %
de 23 à 30 ans	100 %	9 % / an
+ de 30 ans	100 %	